



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les revenus de 2024

Avis d'impôt établi en 2025

AVIS_IR_RG



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP REIMS
SAID REIMS
136 RUE GAMBETTA
51080 REIMS CEDEX

Vos références

Numéro fiscal :
Déclarant 1 (C) : 07 41 040 253 317
Déclarant 2 (C) : 20 43 716 180 296
Référence de l'avis : 25 51 A118914 08
Adresse d'imposition au 01/01/2025 :

7 RUE PIERRE REVERDY

51350 CORMONTREUIL

Numéro FIP : 510 32 68 8373147789 3 A
Numéro de rôle : 011
Date d'établissement : 08/07/2025
Date de mise en recouvrement : 31/07/2025

Identifiant service : 51209

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place
horaires de votre centre des finances publiques sur
impots.gouv.fr, rubrique Contact et prise de RDV

SIP REIMS
SAID REIMS
136 RUE GAMBETTA
CS 60001
51080 REIMS CEDEX

Somme qui vous est remboursée

313,00 €

You n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2024.

**Vous serez remboursé par virement le 25/07/2025
sur le compte bancaire suivant :**

FR76 3000 3016 900X XXXX XXX1 615

Identifiant de la banque : SOGEFRPP

Emetteur du virement :

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Revenu fiscal de référence :

70 410

Nombre de parts :

2,50

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

* (service gratuit + coût de l'appel)

Cet avis permet de régulariser votre prélèvement à la source réalisé en 2024 suite à votre déclaration des revenus effectuée en 2025.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Avis d'impôt établi en 2025

N°fiscal : 07 41 040 253 317

Déclarant 1 - Nom de naissance : PAROLA MAXIME

Déclarant 2 - Nom de naissance : BOURDETTE MARIE

Impôt sur les revenus de 2024

Feuillet n° : 1 / 3

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
M		1		
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
				2,50
Détail des revenus				
Salaires.....		Déclar. 1 39854	Déclar. 2 30599	Total
Heures supplémentaires et jours RTT non exonérés.....	0	0		
Total des salaires et assimilés ²	39854	30599		
Déduction 10% ou frais réels.....	- 3985	- 3060		
Salaires, pensions, rentes nets.....	35869	27539		63408
Revenu brut global.....				63408
CSG déductible.....				- 0
CHARGES DEDUCTIBLES DU REVENU GLOBAL¹⁰				
Pension alimentaire versée à enfants majeurs ¹⁶ ...		Montant déclaré 1950	Montant retenu 1950	
Autres pensions alimentaires ¹⁶		1401	1401	
Total des charges déduites¹¹.....				- 3351
Revenu imposable.....				60057
Revenus au taux forfaitaire.....	Taux	12,8%	Montant	491
Taux effectif (revenu total ou mondial).....				62193
Impôt après application du taux effectif ¹⁴				3554
Impôt avant réductions d'impôt.....				3554
REDUCTIONS D'IMPOT¹⁵				
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	Montant déclaré 1	Montant retenu 1	Montant réduction	
Montant de la réduction d'impôt.....			183	
Total des réductions d'impôt²⁰.....				- 183
Impôt proportionnel.....				+ 63
Impôt total avant crédits d'impôt.....				3434
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS				
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	Montant déclaré 63	Montant retenu 63		- 63
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				3371

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2027 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPÔT POUR 2024 :

IMPÔT SUR LE REVENU

Impôt sur le revenu 2024 dû ⁵³ :		3371
Retenue à la source prélevée en 2024 par vos verseurs de revenus :		- 3918
Acomptes prélevés en 2024 sur votre compte bancaire :		- 104
Avance perçue sur les réductions et crédits d'impôt :		+ 338
Solde d'impôt sur les revenus 2024 :		- 313

COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE

313

CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence ²⁵ :		70410
--	--	-------

Informations indiquées pour mémoire

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹		491
--	--	-----

Revenus exonérés

	Déclarés	Déclar. 1	Déclar. 2
Heures supplémentaires et jours RTT	Nets	6721	1863
Heures supplémentaires et jours RTT	Nets	6049	1677
Revenus non commerciaux (régime micro-entreprise).....	Déclarés	3236	
Revenus non commerciaux (régime micro-entreprise).....	Nets (35)	2136	

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2025, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2026 est de :

	Déclar. 1	Déclar. 2	Enfant(1)
Plafond total de 2023.....	17041	16741	4399
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....	4114	4114	0
Plafond non utilisé pour les revenus de 2023.....	+ 4414	+ 4114	+ 0
Plafond non utilisé pour les revenus de 2024.....	+ 4399	+ 4399	+ 4399
Plafond calculé sur les revenus de 2024.....	+ 4637	+ 4637	+ 4637
Plafond pour les cotisations versées en 2025.....	= 17564	= 17264	= 9036

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2025

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou appelez le 0809 401 401

AUTRES INFORMATIONS

Taux moyen d'imposition.....	5,67%
------------------------------	-------

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

>>> Suite de votre avis

Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2024 est taxé.

Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

Taux marginal d'imposition..... **11,00%**

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2024 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.